



Mon syndic peut-il couper l'eau et le tel ??

Par **Gregoire10**, le 25/11/2011 à 00:27

Bonjour,

Propriétaire, je suis en retard dans mes paiements de charges de 620 euros c'est à dire près de 8 mois de retard. Est-ce que mon syndic peut me couper le tel et me couper progressivement l'eau ?

Autre question :

Je suis... aussi en retard de paiement de 88 euros (frais de relance) pour la **CSG**... depuis 10 mois,
les impôts peuvent-ils procéder aux coupures eau et tel ??

Merci

G. D.

Par **cocotte1003**, le 25/11/2011 à 02:50

Bonjour, non on n put pas vous couper l'eau et le téléphone par personne interposés. Par contre on put tres bien vous saisir et cla peut maintenant aller tres vite notamment pour le fisc. Attention à vitre prendre contact avec vos créancier pour tacher de trouver un échéancier sinon vous allez avoir une dette qui va vite augmenter contenu des frais judiciaire,

cordialement